

Réponse à une consultation 17.10.2014

Encouragement du secteur de l'hébergement

Les nouvelles dispositions de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) et les efforts déployés en vue d'encourager le secteur de l'hébergement tendent dans trois directions : premièrement, les activités de la SCH ne doivent plus s'adresser exclusivement à des établissements clairement définis, comme c'est le cas aujourd'hui. En effet, l'organisation doit également pouvoir soutenir des établissements structurés au sens large. Deuxièmement, la marge de manœuvre financière de la SCH doit être assouplie. Et, troisièmement, le périmètre d'encouragement « spatial » de la SCH doit être étendu. Dans l'intérêt de l'économie dans son ensemble, il est important que les branches se développent en fonction de la demande. Des structures devenues obsolètes doivent pouvoir évoluer.